

La Direction Centrale des Sports des Armées(DCSA) est la structure en charge de la gestion du sport dans les Forces Armées Nationales burkinabés. La direction relève directement de l'Etat-Major Général des Armées mais est administrée par le Groupement Central des Armées. Elle est commandé par un officier Général ou un officier supérieur .l'actuel directeur est le colonel major SAWADOGO Oumarou.

Organisation

: Pour l'exécution de ses missions, le Service des Sports des Armées (SSA) s'articule comme suit :

- une Direction Centrale des Sports des Armées (DCSA) ;
- des Directions des Sports des Armées et des formations équivalentes ;
- des Directions Régionales des Sports (DRS) ;
- des Services des Sports des Corps de Troupe ;
- un Bataillon des Sports (BS) ;
- une Ecole Nationale Interarmées des Sports (ENIS).

La DCSA est constituée comme suit :

- le Secrétariat particulier(SP) ;
- le Secrétariat général (SG);
- le Service de l'Entraînement Physique Militaire et Sportif(SEPMS) ;
- le Service Sport d'Elite(SSE) ;
- le Service Formation et Documentation(SFD) ;
- le Service Infrastructures et Equipements Sportifs(SIES) ;
- le Service Règlementation, Etude et Prospective(SREP) ;
- le Service des Finances(SF) ;
- le Service Médico-Sportif (SMS)

Historique

De 1960 à 1989, la structure qui a donné naissance à la Direction Centrale des Sports des Armées s'appelait: « Bureau des Sports » commandé par un officier des sports des forces armées.

C'est en 1989 qu'il eut la création de la Direction des Sports, des Arts et de la Culture (DSAC), relevant du Haut Commandement des Forces Armées Populaires par le KITI AN VII/050/FP/DPS du 05/10/1989.

Le RAABO AN VII/018/FP/DPS/CAB du 10/10/89 précise l'organisation de la DSAC et les attributions des différents services qui la composent.

Le 21/07/2004: l'arrêté ministériel n° 2004-105/DE/CAB fixe l'organisation et le fonctionnement de la Direction Centrale des Sports des Arts et de la Culture (DCSAC) qui remplace la Direction des Sports des Arts et de la Culture (DSAC).

Le 20/01/2010 : le décret 2010-006/PRES/PM/DEF portant organisation de l'Etat-Major Général des Armées consacre le retrait du volet art et culture et la structure prend le nom de Direction Centrale des Sports des Armées (DCSA).

La Direction Centrale des Sports des Armées a été dirigée par les autorités suivantes :

N°	Grade	Nom et Prénom	Période
01	Lieutenant	BABA SY	03/08/60 au 16/09 /62
02	Sous-lieutenant	DJERMA Mamadou	16/09/62 au 03/09/63
03	Commandant	COMPAORE Rock	15/03/68 au 01/09/70
04	Lieutenant	DIEBRE Fidèle	01/09/70 au 10/06/80
05	Lieutenant	KADEOUO Mido	10/06/80 au 24/12/82
06	Lieutenant	KABORE Boukary	24/12/82 au 10/08/84
07	Lieutenant	TAONSA Z Georges	10/08/84 au 09/09/85
08	Lieutenant	SANOU Amadou	09/09/85 au 05/03/90
09	Sous-lieutenant	OUEDRAOGO Yacouba	05/03/90 au 31/08/92
10	Capitaine	TRAORE N Honoré	12/11/92 au 21/06/04

11	Lieutenant-colonel	SIMPORE Jean	21/06/04 au 26/02/09
12	Colonel Major	DIEBRE A Christophe	26/02/09 au 17/ 02/11
13	Colonel	SAWADOGO Oumarou	17/02/11 au 12/09/11
14	Colonel	COMPAORE Georges	26/10/11 au 18/05/12
15	Lieutenant colonel	KABRE David	18/05/12 au 02/03/2015
16	Colonel-Major	SAWADOGO Oumarou	02/03/2015 au

Missions

- Coordonner l'action des directeurs de sport d'Armées
- Etablir le calendrier des compétitions nationales interarmées et surveiller leur organisation
- Proposer au Chef d'Etat-Major Général des Armées, les directives et instructions en matière de sport ainsi que la répartition du personnel EPMS dans les armées
- Proposer la réalisation, la réhabilitation des infrastructures et équipements sportifs
- Proposer les équipes nationales militaires aux compétitions nationales et internationales
- Superviser la formation et le perfectionnement du personnel EPS
- Veiller à la diffusion des techniques sportives au sein des Forces Armées
- Réaliser et diffuser la documentation
- Organiser les archives de la DCSA

- Organiser la sélection des candidats aux stages extérieurs
- Coordonner l'action de la commission pour le développement du sport des arts et de la culture entre forces de défense et de sécurité (CODESAC/FDS).

Activités

- La formation du personnel : CS1, CS2, CT1, CT2
- Les compétitions : la coupe du Chef d'État-Major Général des Armées, la coupe du ministre de la défense nationale et des anciens combattants, Gaoua-Loropéni, les tournois du 11 Décembre
- Les tests d'aptitude physique (TAP)
- La gestion de l'Union Sportive des Forces Armées (USFA) : Athlétisme, Boxe, Cyclisme, Football, Handball, Judo et Volleyball